

**Conditions générales
Pour les workshops / formations
de l'association Campus Cactus (organisateur)**

§ 1 Candidature et inscription

Pour postuler à un workshop de l'association Campus Cactus, les candidat.e.s doivent remplir le formulaire de candidature en ligne sur le site internet www.campus-cactus.com. Les modalités de candidature et d'inscription sont celles annoncées pour le workshop concerné. En envoyant le formulaire, le.la candidat.e reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de l'association Campus Cactus et s'engage définitivement et juridiquement à participer à la formation si sa candidature est retenue. Seules les candidatures complètes seront traitées, et ce par ordre de réception. Nous continuons à recevoir les candidatures, même lorsque le nombre de participant.e.s prédéfini est atteint. Les candidat.e.s sont alors placé.e.s sur liste d'attente et seront invité.e.s à participer si l'un des participant.e.s sélectionné.e.s venait à se désister. L'inscription est validée une fois le règlement du montant indiqué effectué, et ce avant le début du workshop (voir § 2 des conditions générales de Campus Cactus). Après réception de ce paiement, le.la participant.e reçoit une confirmation par mail lui garantissant ainsi sa participation définitive au workshop.

§ 2 Conditions de paiement et de participation

Les frais de participation sont à régler par virement sur le compte de l'association Campus Cactus, en indiquant le workshop choisi. En règle générale, le paiement doit être effectué dans un délai de 2 à 4 semaines après confirmation de l'inscription. Il est possible, en accord avec l'association Campus Cactus, de régler les frais de participation en plusieurs fois. Un nombre minimum de participant.e.s est nécessaire pour que chaque workshop puisse avoir lieu. De même, un nombre maximum ne peut être dépassé. Le nombre de participant.e.s varie selon les formations.

§ 3 Résiliation par l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre un workshop dans le cas où trop peu de participant.e.s seraient inscrit.e.s, dans le cas d'une insuffisance ou absence de subventions ou autres financements dédiés au projet, ou en cas de force majeure. Dans ces situations, les frais de participation déjà versés seront remboursés intégralement, ou proportionnellement en cas d'interruption du workshop. Les frais de voyage ou autres frais engagés liés au workshop ne seront pas remboursés. Si un membre de l'équipe pédagogique venait à se retirer, l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un.e intervenant.e de formation équivalente.

§ 4 Résiliation par le.a participant.e

Une demande de résiliation doit se faire obligatoirement par écrit (par exemple par mail). Dans le cas d'une résiliation par le.la participant.e, l'organisateur se réserve le droit de retenir des frais de résiliation ou de prélever les frais suivants :

- résiliation jusqu'à 4 semaines avant le début du workshop : 25% des frais de participation
- résiliation jusqu'à 2 semaines avant le début du workshop : 50 % des frais de participation
- résiliation dans les deux semaines précédant le workshop ou pendant le workshop : 100% des frais de participation

§ 5 Comportement sur les lieux de la formations (excepté pour les workshops en ligne)

Les participant.e.s aux formations organisées par Campus Cactus sont en devoir de se comporter et d'agir avec soin et diligence. Elles.ils s'engagent à respecter et à suivre le règlement intérieur des différents établissements dans lesquels se déroulent les workshops. Tout dégât doit être immédiatement signalé à l'organisateur.

§ 6 Assurance accident et responsabilité civile (excepté pour les workshops en ligne)

Les participant.e.s sont tenu.e.s, s'ils n'en possèdent pas déjà une, de souscrire à une assurance maladie, accident et responsabilité civile pour toute la durée des formations, y compris les éventuels excursions et événements ayant lieu dans ce cadre. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de perte d'objets de quelque nature que ce soit et aucun dommage matériel occasionné par un.e participant.e ne sera couvert par l'organisateur.

§ 7 Remboursement des frais de voyage pour les workshops franco-allemands en coopération avec l'OFAJ (excepté pour les workshops en ligne)

Grâce au soutien de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), les frais de voyage aller-retour des participant.e.s vivant en France ou en Allemagne pour se rendre sur le lieu du projet peuvent être remboursés jusqu'à 100%. Le.la participant.e doit en faire la demande à l'issue du projet. Le calcul et le remboursement sont effectués après le workshop une fois tous les justificatifs nécessaires reçus. Le traitement peut prendre plusieurs semaines.

§ 8 Conservation des données personnelles

Les informations recueillies et sauvegardées sont destinées à l'établissement des demandes de subvention et de leur décompte d'utilisation, et servent également à assurer un encadrement adapté des participant.e.s avant, pendant et après les workshops. Conformément à la loi fédérale sur la protection des données, chacun bénéficie d'un droit d'accès à ses données personnelles et peut savoir dans quel but celles-ci sont enregistrées. Toute personne dispose également d'un droit de rectification de données inexacts, ainsi que d'un droit à la suppression des informations qui le concernent et dont la sauvegarde serait frauduleuse ou ne s'avérerait plus indispensable. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par écrit à Campus Cactus : info@campus-cactus.com.

§ 9 Autorisation de diffusion

Le.la participant.e accepte que Campus Cactus publie, dans le cadre de ses relations publiques, des photos ou films réalisés à l'occasion des formations. Les photos ou films réalisés à l'occasion de workshops franco-allemands menés en coopération avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse peuvent également être transmis à ce dernier. Les personnes visibles sur les photos et films ne peuvent ni prétendre à une rémunération, ni exiger que leur nom soit mentionné lors de la publication. Le.la participant.e peut révoquer son autorisation de diffusion jusqu'à 4 semaines avant le début du workshop, par mail à info@campus-cactus.com, sans que cela n'entraîne l'annulation de sa participation à la formation.

§ 10 Clause finale

Les conditions générales de Campus Cactus peuvent être révisées au cours du premier trimestre de l'année civile si nécessaire.

Stadtsteinach, janvier 2024